

REPUBLIKA Y'U RWANDA  
 MINISITERI Y'UBUBANYI N'AMAHANGA  
 N'UBUTWERERANE BW'AKARERE  
 B.P. 179 KIGALI

Kigali, kuwa 19 AGŪT 1999  
 N° 470/09.0/INFOR

Nyakubahwa Perezida wa Repubulika y'u Rwanda  
 Kigali

Impamvu : icyo twizera kuzakura mu nama  
 ya Francophonie igiye kubera i Moncton muri Canada.

Nyakubahwa Perezida wa Republika,

Mbandikiye iyi baruwa ngira ngo mbagezeho bimwe mu  
 byo twizera kuzakura mu nama ya Francophonie igiye kubera i Moncton (Nouveau  
 Brunswick - Canada) mu ntangiriro z'ukwezi kwa cyenda k'uyu mwaka.

Ibitekerezo twibandaho byerekeranye n'inama ya  
 Francophonie ubwayo izabera mu gihugu cya Canada no ku mubano w'ubucuti  
 n'ubutwererane uranga u Rwanda n'icyo gihugu.

A) *Inama ya Francophonie ubwayo:*

- 1) Kugeza ubu, Francophonie igizwe n'ibihugu 52 byo ku migabane itandukanye y'isi. U Rwanda rero ruzashobora kumvikanisha ijwi ryarwo mu ruhando rw'ayo Mahanga, cyane cyane mu kugaragaza intambwe imaze guterwa na Guverinoma y'Ubumwe bw'Abanyarwanda nyuma y'amarorewa y'itsembabwoko n'itsembatsemba, no mu gusobanurira abatabizi impamvu Ingabo z'u Rwanda ziri muri Congo.
- 2) Kwitabira inama nk'iriya bizatuma abashaka kuvuga nabi u Rwanda batabigeraho. Aha twakwibutsa ko mu nama ya Francophonie yabereye i Marrakech muri Maroc mu Kuboza 1996, Intumwa z'u Rwanda zaburijemo icyemezo inshuti za Mobutu zashakaga gufatira u Rwanda bavuga ko igihugu cyacu cyateye Zaïre.
- 3) Nk'uko tubibwirwa na Ambassade y'u Rwanda i Ottawa, Abayobozi bakuru ba Canada biyemeje kuzadushyigikira muri iriya nama izabera iwabo. Byaba atari ubwa mbere badushyigikira. Aha twakwibutsa ko mu nama ya Francophonie twavuze hejuru yabereye i Marrakech muri Maroc, Minisitiri wa Québec ushinze Francophonie yashyigikiye u Rwanda, asaba ibihugu bya Francophonie gufasha igihugu cyacu kwakira impunzi zarimo zitahuka ari nyinshi icyo gihe, zituruka muri Zaïre, mu rwego rwo kuzibonera ibizitunga no kuzisubiza mu buzima busanzwe.

**B) Umubano w'ubucuti n'ubutwererane uranga u Rwanda na Canada :**

- 1) Hashize igihe kirekire Abayobozi bakuru ba Canada bifuzako Abayobozi bakuru b'u Rwanda bagenderera Canada. Kuba Nyakubahwa Minisitiri w'Intebe w'u Rwanda azaba ari yo, turasanga bizagira akamaro, nk'uko tubyizezwa na Ambasade yacu i Ottawa. Urugero baduha ni uko Nyakubahwa Minisitiri w'Intebe w'u Rwanda ashobora kuzabonana n'abacuruzi n'abanyemari bo mu mujyi wa Toronto, umujyi uzwiho gutera imbere mu rwego rw'ubucuruzi no gushora imari.
- 2) Kubonana n'Abayobozi bakuru ba Canada bizatuma agatotsi kigeze kubaho mu mubano w'u Rwanda na Canada gahanagurika. Canada yigeze kwitotomba kubera abantu bayo baguye mu Rwanda mu gihe cy'umutekano mucye waterwaga n'interahamwe. Aha twakwibutsa ko ari Abanyakanada batatu : Padiri Guy PINARD wishwe taliki ya 02/02/1994 mu Ruhengeri arimo gusoma misa ; Furere CARDINAL wabaga i Butamwa (Kigali Ngari), wishwe mbere y'intambara ya 1994 ; na Padiri Claude SIMARD wabaga kuri Paruwasi ya Ruyenzi muri Komini Ntyazo (Butare), wishwe hagati mu ntambara ya 1994.
- 3) Intumwa z'u Rwanda zizongera gusaba ko Canada yakohereza u Rwanda uwitwa Léon MUGESERA wagize uruhare mu itsembabwoko n'itsembatsemba kugira ngo acirwe urubanza. Zizasaba kandi ko Canada yata muri yombi abandi bantu bakoze amahano mu Rwanda bidegembya muri icyo gihugu.
- 4) Nyakubahwa Minisitiri w'Intebe nabonana n'abanyamakuru ba Canada, akabasobanurira intambwe u Rwanda rumaze gutera nyuma y'itsembabwoko n'itsembatsemba n'ibibazo byo mu Karere gaturiyeye Ibiyaga Bigari, bizagira akamaro kanini, bitume abanyepolitiki kimwe n'abanyemari ba Canada basobanukirwa ku Rwanda, nk'uko tubyizezwa na Ambasade yacu i Ottawa.

Nyakubahwa Perezida wa Repubulika,

Ngibyo bimwe mu byo twizera kuzakura mu nama ya Francophonie igiye kubera i Moncton muri Canada.

Mbifurije kubyakira neza kandi mugire amahoro.

Dr Augustin IYAMUREMYE  
Minisitiri w'Ububanyi n'Amahanga  
n'Ubutwererane bw'Akarere

Bimenyeshejwe :

- ◆ Nyakubahwa Visi Perezida wa Repubulika akaba na Minisitiri w'Ingabo
- ◆ Nyakubahwa Minisitiri w'Intebe Kigali
- ◆ Bwana Ambasaderi w'u Rwanda muri Canada



**RAPPORT DU CPF DU 29/8/1999 (Moncton, Nouveau-Brunswick - Canada).**

Dans son mot d'ouverture, le Secrétaire Général de la Francophonie, Monsieur BOUTROS BOUTROS GHALI a remercié le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Nouveau-Brunswick pour avoir préparé avec minutie le Sommet de la Francophonie. Il a remercié les participants d'avoir répondu nombreux à l'invitation. Il a tenu également à rappeler que ce Sommet est consacré à la jeunesse seule garante de l'avenir de la Francophonie. Il a demandé qu'une minute de silence soit observée en mémoire du Roi Hassan II du Maroc.

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux ont été adoptés à l'unanimité tel que présentés, sans modification. Référence CPF-34/99 D420.

Conformément à l'ordre du jour, le CPF a rapidement adopté le rapport de la 33<sup>ème</sup> Session après de petits amendements de forme. Référence Relevé des décisions CPF-34/99/D421.

Ensuite, le Secrétaire Général de la Francophonie, Monsieur Boutros Boutros Ghali, a présenté son rapport d'activités depuis le Sommet de HANOI tenu en novembre 1997. Dans la présentation de son rapport, il a mentionné notamment ce qui suit:

a) *Dans le cadre de la collaboration avec les Institutions Internationales :*

1. La création d'un bureau de la Francophonie auprès de l'OUA et de la CEA à Addis-Abeba en Ethiopie. Il a nommé à ce poste l'ancien Directeur au Département Asie du Sud Est au sein de l'OIF.
2. L'Organisation avec le Commonwealth d'un colloque sur le thème « Démocratie et Société plurielle » qui aura lieu à Yaoundé au Cameroun en décembre 1999.

b) *Dans le cadre de la politique internationale :*

1. Le rôle de médiation joué par la Francophonie qui a abouti à l'accord inter-togolais.
2. La mission de conciliation de l'ex-Président du Bénin, Monsieur Emile ZINSOU, qui est allé rencontrer, de façon séparé, le Ministre des Affaires Etrangères de la RDC, la rébellion, et l'opposition interne, avec le concours de la Communauté Sainte Egidio du Vatican, en 1998 et en 1999.
3. La mission d'information envoyée aux Comores.
4. L'envoi de l'Ambassadeur Alionne SENE en République Centrafricaine pour une mission d'évaluation des besoins pour l'organisation des élections.
5. L'envoi d'un Représentant du Secrétaire Général à ARUSHA pour le suivi des travaux de négociations inter-burundaises.
6. L'envoi d'une mission d'observation des élections du 07/02/1999 au NIGER.

c) *Dans le cadre de la coopération multilatérale :*

1. L'organisation d'un séminaire qui aura lieu à Paris sur la prévention des conflits en collaboration avec une Université américaine.
2. L'organisation d'une conférence sur les femmes, qui aura lieu du 04 au 05/02/2000 à Luxembourg sur le thème « Femme, Pouvoir et Développement ».

Après l'exposé du Secrétaire Général, les Représentants des différents pays ont pris la parole. Les différents intervenants ont remercié le Canada et le Nouveau - Brunswick pour l'accueil chaleureux et la qualité de l'organisation.

En outre, ils ont exprimé leurs remerciements pour la qualité du rapport ainsi que pour sa contribution à rendre la Francophonie plurielle et de son intervention dans le règlement de certains conflits.

Plus particulièrement, en ce qui concerne notre sous-région, Monsieur Emile ZINSOU, ex-Président du Bénin et Représentant de la délégation du Bénin, qui a été envoyé en République Démocratique du Congo avec l'envoyé de Sainte Egidio, a soulevé le problème du conflit en RDC. Il a tenu à mentionner que leur intervention était neutre et que compte tenu de la présence des protagonistes dans la salle, ce problème ne pouvait être passé sous-silence.

Dans son intervention, le Représentant de la délégation rwandaise a remercié le Canada et le Gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'accueil chaleureux et humain. Il a assuré aux autres pays membres de la Francophonie de la disposition du Rwanda de continuer à œuvrer pour la réussite des idéaux de la Francophonie. En ce qui concerne le Congo, la délégation rwandaise a réservé son intervention pour plus tard, jugeant que le moment n'était pas opportun.

Le Représentant de la délégation de la République Démocratique du Congo, quant à lui, a tout fait pour prendre la parole le dernier.

Après avoir remercié l'ONU, l'OUA, la Francophonie et le Président CHIRAC, le Représentant de la délégation de la RDC en a profité pour déclarer «*que les pays présents connus ont empêché la vaccination des milliers d'enfants contre le poliomyélite et propagent l'épidémie du SIDA dans son pays* ». Il a invité les pays de la Région des Grands Lacs à participer à la recherche de la paix dans la sous - région. Référence CPF-34/99/D422.

Le point suivant à l'ordre du jour concernait l'avis du CPF sur les demandes d'adhésion en tant qu'observateurs et de modification de statut par certains pays.

Pour les demandes d'adhésion en tant qu'observateurs, les pays suivants ont été retenus : Il s'agit de la Lituanie, la Slovénie et la République Tchèque.

Pour les demandes de modification de statut, l'Albanie et la République Yougoslave de Macédoine ont formulé la demande de passer du statut d'observateur à celui de membre associé. Deux tendances se sont dégagées des débats : la « France » était pour une adhésion à titre exceptionnel alors que le Canada et la Suisse étaient pour

le statut quo (plus de rigueur dans les adhésions).  
34/99/D423.

Référence CPF-

Le Projet de Déclaration de Moncton et le Projet de Plan d'action de Moncton, présentés par une Commission ad hoc présidée par le Canada, ont été adoptés moyennant des modifications de forme. Ces modifications seront adoptés par la Commission renforcée par les Représentants des pays qui ont proposé ces amendements.

Le Secrétaire Général de la Francophonie a mentionné qu'en cas d'absence de consensus, le projet sera adopté comme tel.  
- 34/99/D425.  
Référence CPF

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnement des travaux de la 13<sup>ème</sup> Session de la Conférence Ministérielle de la Francophonie et du 8<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie ont été adoptés sans modifications.  
34/99/D426 ; CPF-34/99/D427.  
Référence CPF-

Les propositions de composition des bureaux de la CMF et du Sommet des Chefs d'Etat présentées par le Canada ont été adoptées sans modifications.

Concernant les exposés, il avait été proposé qu'il y ait un exposé liminaire, c'est à dire un exposé d'ouverture, et un exposé de clôture. Certains Représentants personnels des Chefs d'Etat ont émis des réserves au regard de cette disposition compte tenu de la difficulté à préparer un exposé de clôture après une séance de débats. Il a été retenu que les deux chefs d'Etat prévus pour exposer sur chaque thème présenteront leurs exposés suivis de débats ; la clôture et la synthèse étant laissés au Président de la séance. Cependant, le Chef d'Etat qui a été contacté et qui a accepté de présenter un exposé de clôture aura toute la latitude de le faire.  
Référence CPF- 34/99/D 428).

Au chapitre des divers, il a été soulevé les point suivants :

- 1) Les problèmes de réception et de qualité d'émission et de programmation de TV5.
- 2) Les problèmes d'immunité des journalistes, posé par l'UIJPLF : Ce document a été renvoyé pour approfondissement et présentation au prochain Sommet du CPF. Il a été fait mention du distinguo qu'il faut faire entre « liberté de presse » et « immunité des journalistes ». Référence CPF - 34/99/D 429.
- 3) Le problème de projets de résolution : 4 résolutions ont été déposées séance tenante, à savoir :
  - i. Le projet de résolution relative à la situation en Guinée Bissau ;
  - ii. Le projet de résolution sur l'utilisation des enfants soldats, présenté par la Mali ;
  - iii. Le projet de résolution sur la lutte contre le prolifération, l'accumulation et la circulation illicite des armes dites légères, présenté par le Mali ;
  - iv. Le projet de résolution sur le Niger .

Le CPF, après un débat contradictoire, a décidé de ne pas adopter de résolutions parce que présentées en retard et en l'absence de concertation avec les responsables politiques. Néanmoins, le CPF a donné mandat au Secrétaire Général d'assister le Niger et la Guinée Bissau dans l'organisation des élections.

Toutes les références citées sont consignées dans l'annexe 2.

**34<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE**  
**Organe du Sommet**  
**Moncton, le 29 août 1999**

---

*Relevé des décisions*

**CPF-34/99/D420 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux**

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 34<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie sont adoptés. (Doc. 34/CPF-S/99/n°2).

**CPF-34/99/D421 : Rapport de la 33<sup>ème</sup> session du CPF**

Le Conseil adopte le rapport de sa 33<sup>e</sup> session tenue à Paris, les 9 et 10 juillet 1999, après amendement. (Doc. 34/CPF-S/99/n°3).

**CPF-34/99/D422 : Intervention du Secrétaire général de la Francophonie**

Le Conseil adresse ses félicitations au Secrétaire général sur les activités qu'il a menées depuis la dernière session du CPF, tant dans le domaine de la politique internationale que dans celui de la politique de coopération multilatérale. Il souligne la pertinence et la qualité du rapport d'activités préparé à l'intention des chefs d'Etat et de gouvernement qu'il a adressé aux membres du CPF au début du mois d'août. Il salue l'initiative d'une telle démarche.

**CPF-34/99/D423 : Avis du CPF sur les demandes d'adhésion et de modification de statut, destiné à la CMF**

Le Conseil, ayant reçu le rapport de la commission ad hoc du CPF sur les demandes d'adhésion, adopte, après délibération, l'avis qu'il déposera devant la Conférence ministérielle de la Francophonie.

**CPF-34/99/D424 : Projet de Déclaration du Sommet de Moncton**

Le Conseil approuve, le projet de Déclaration de Moncton, sous réserve des amendements proposés par les délégués, à condition que ceux-ci soient acceptés par consensus par la Commission ad hoc. Il le soumettra à la Conférence ministérielle de la Francophonie. (Doc. 34/CPF-S/99/n°4)

**CPF-34/99/D425 : Projet de Plan d'action du Sommet de Moncton**

Le Conseil approuve, le projet de Plan d'action de Moncton, sous réserve des amendements proposés par les délégués, à condition que ceux-ci soient acceptés par consensus par la Commission ad hoc. Il le soumettra à la Conférence ministérielle de la Francophonie. (Doc. 34/CPF-S/99/n°5)

**CPF-34/99/D426 : Projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la 13<sup>e</sup> session de la CMF (Doc. 34/CPF-S/99/n°6)**

Le Conseil approuve les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la 13<sup>e</sup> Conférence ministérielle de la Francophonie qui se tiendra à Moncton du 31 août au 1<sup>er</sup> septembre 1999.

**CPF-34/99/D427 : projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du 8<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie (Doc. 34/CPF-S/99/n°7)**

Le Conseil approuve, sous réserve des amendements proposés par les délégués, les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du 8<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Moncton du 3 au 5 septembre 1999.

**CPF-34/99/D428 : Propositions concernant la composition des bureaux de la CMF et du Sommet et les interventions liminaires**

Le Conseil approuve, sous réserve des amendements formulés par les délégués, les propositions concernant la composition des bureaux de la CMF et du Sommet, ainsi que les interventions liminaires au Sommet qu'il soumettra à la Conférence ministérielle de la Francophonie.

**CPF-34/99/D429 : Relevé des décisions**

Le Conseil approuve le relevé des décisions de sa 34<sup>e</sup> session. Le Secrétariat est chargé de la mise en forme définitive du relevé des décisions pour tenir compte des amendements proposés par les membres.